



Achat bien immo sans être mariés

Par Sfx

Bonjour,
Nous avons en projet l'achat d'un bien immobilier.
Nous ne sommes ni mariés ni pacsés.
Quelles solutions pour se couvrir mutuellement en cas de décès et pour éviter des droits de succession exorbitants.
Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Quelles solutions pour se couvrir mutuellement en cas de décès et pour éviter des droits de succession exorbitants.
Se marier ou se pacser. Sinon, vous aurez 60 % de droits de donation en cas de donation ou de legs à votre concubin.